

Comité d'Intérêt Local de Brunet

140C Impasse Bruno 83100 TOULON

Tel : 06 15 56 18 42 Courriel : cilbrunet@free.fr <http://cilbrunet.fr>

Compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2022 en présence des élus

L'Ordre du Jour ci-dessous qui avait été élaboré par le CIL, a été envoyé au service de proximité de Madame JANVIER, plusieurs semaines avant l'Assemblée Générale.

Toutes ces demandes n'ont pas été traitées lors de l'AG, du fait, notamment de l'absence de plusieurs élus.

Stationnement circulation voirie

Demande de

- sécurisation de la circulation (vitesse excessive) équipement de panneaux vitesse 30 max et de radar
- installation de bornes d'appel d'urgence visant à signaler un incident 24h sur 24
- installation de potelets en acier et/ou barrières, au 235 avenue colonel Picot, au droit du feu rouge situé à l'angle du « clos des palmiers »
- mise en conformité du trottoir descente du bus arrêt des écoles au 436 avenue colonel Picot
- création d'un parking au 282 de l'avenue colonel Picot en face des logements « le clos des palmiers » (demande d'une étude de faisabilité).

Propreté santé hygiène

Demande de

- création d'un WC/sanisette pour dames sur la place Fiegenshuh
- installation d'une boîte à mégots
- installation d'un pigeonnier contraceptif respectueux de la cause animale
- installation d'une borne anti-moustique

Espaces verts

- Demande de plantation d'arbres supplémentaires sur la place Fiegenshuh

Sécurité

- Demande de rondes supplémentaires de la police municipale et nationale (poubelles incendiées dans plusieurs points du quartier, jeux de ballon dans des lieux non conformes, présence de personnes sans domicile fixe au pied des immeubles, etc...)

Animation

- Demande d'ouverture d'un lieu de rencontres pour les seniors en remplacement du club des retraités.

INTRODUCTION :

Madame SCAPPINI, Présidente du CIL Brunet, remercie l'assistance pour sa présence à cette réunion. Elle remercie également les élus présents et leur passe la parole afin qu'ils se présentent. Mme **JANVIER**, Adjointe en charge de la proximité et donc des CIL, après s'être présentée, indique, qu'à ce jour, cent pour cent des doléances ont été traitées. Elle insiste sur la différence entre les doléances, qui sont des petites interventions qui peuvent être traitées rapidement, et les demandes de dossiers qui nécessitent des études et du budget spécifique et donc demandent beaucoup plus de temps.

Elle demande d'excuser monsieur **Laurent JEROME** et la police nationale qui n'ont pas pu venir. Elle précise que les questions sur la sécurité qui les concernaient ne pourront pas être abordées. Elle indique qu'une personne se tient à disposition pour prendre toutes les doléances après la réunion. Ces doléances seront enregistrées, traitées et la réponse sera donnée par l'intermédiaire du CIL. Elle propose que la Présidente rencontre monsieur JEROME ultérieurement pour évoquer ce qui avait été demandé à l'ordre du jour.

Mme **FORTIAS** : Conseillère municipale déléguée à l'éducation et Conseillère départementale.

M. **TANGUY** : Conseiller municipal délégué aux espaces verts.

M. **de SAINT SERNIN** : Adjoint à la voirie, aux espaces verts, à la propreté, au développement durable, à l'animal dans la ville, à la proximité.

M. **CHENEVARD** : Député.

M. **BONNET** : Conseiller départemental et Adjoint au sport, au bien être et à la santé.

Arrivée plus tard : madame **DEPALLENS** Adjointe de secteur, Conseillère départementale et Conseillère municipale.

Mme **LEVY**, dont sa présence était prévue, n'est pas venue, elle sera excusée plus tard par monsieur BONNET.

La Présidente reprend la parole, pour en venir à l'ordre du jour (dont l'ordre des questions a été modifié par la municipalité pour être présentées par ordre protocolaire), indique qu'un diaporama a été fait pour faciliter la visibilité des questions et enchaîne pour évoquer le nombre important d'incendies qu'il y a eu dans le quartier.

Question 1 : Demande de rondes supplémentaires de la police municipale et nationale.

Cette question devait être traitée par monsieur JEROME et la police nationale. Du fait de leur absence comme l'a dit madame JANVIER, la question N°1 n'a pas été traitée.

La **Présidente** : « *de nombreux incendies ont eu lieu dans le quartier cette année aux abords de plusieurs copropriétés ; Le CIL n'a pas porté plainte, mais il le fera si cette situation perdure. Il serait souhaitable que les syndicats des copropriétés portent plainte également et les résidents du quartier, peut-être que nous obtiendrons plus de police municipale et nationale, voire même des enquêtes de terrain. »*

Mme **JANVIER** : « *Oui, il faut un dépôt de plainte c'est primordial, ça permettra de lancer des actions avec la police municipale et la police nationale qui travaillent conjointement dans les quartiers. »*

La **Présidente** : « *Beaucoup de remontées aussi au Bureau du Cil, concernant les personnes sans domicile fixe, ceci, est une situation compliquée. »*

Mme **JANVIER** : « *Il y a une association qui œuvre dans le quartier, la difficulté est dans les moments en dehors des horaires d'ouverture des locaux où les personnes sont à l'extérieur. Ce que je peux vous conseiller, c'est que lorsqu'un rassemblement, malheureusement, dégénère, c'est d'alerter les services de police dans le cas de bruit ou autres nuisances. »*

Un monsieur intervient : « *j'habite le Cercis et je voudrais parler des commerces de proximité de 8 heures à minuit et même parfois 1 heure du matin, un magasin où il y a un attroupement de jeunes qui achètent des canettes, qu'est-ce qu'ils font après, ils chantent, ils rigolent et nous au-dessus de ce magasin, il y a des personnes âgées, alors je voudrais savoir, avant de donner l'autorisation d'ouverture à un magasin, est-ce qu'il y a une enquête ?* »

Mme **JANVIER** : « *nous n'avons pas un droit de regard, ce qu'il faut nous faire remonter ce sont les nuisances occasionnées...*

Mais ce que je vais vous demander, c'est que ces questions viennent en fin de séance et que l'on suive d'abord l'ordre du jour. »

Question 2 : Avenue Col Picot demande de sécurisation de la circulation (vitesse excessive)
Équipement de panneaux vitesse 30 max et de radar.

Question adressée à monsieur de SAINT SERNIN et monsieur BROCHOT, Conseiller Municipal Délégué, ce dernier est absent.

Monsieur de **SAINT SERNIN** explique « *la voirie fait partie de ma délégation mais pas de faire respecter le code de la route. On est sur une voie à forte circulation où tout le monde est confronté aux incivilités. C'est un problème de comportement individuel et un problème de police. C'est un vrai problème auquel nous sommes confrontés tous les jours. Même sur des voies mal entretenues et pleines de trous, les vitesses ne sont pas respectées. Alors sauf à mettre un policier tous les dix mètres ce qui serait peut-être une solution mais qui provoquerait des embouteillages monstres.* »

La Présidente intervient pour proposer la pose de radars et la pose de panneaux de limitation.

M. de **SAINT SERNIN** : « *Peut-être que des radars pédagogiques seraient utiles.* »

Une dame : « *On a parfois énormément de mal à traverser avec des poussettes. Il y a pas mal d'endroits, près des écoles où il faudrait des ralentisseurs.* »

M. de **SAINT SERNIN** : « *On va étudier la question. Il y a effectivement certains endroits ou des plateaux traversants pourraient être mis en place.* »

Mme **FORTIAS** : « *Les radars sont installés par la préfecture. Il y a plusieurs CIL qui se plaignent en effet des excès de vitesse. Aujourd'hui la préfecture n'a pas la capacité d'installer des radars dans tous les quartiers qui en demandent. Il y a aussi toutes les communes alentour. Il y a une problématique avec les radars pédagogiques c'est que ça devient un jeu à savoir qui déclenchera la plus haute vitesse. Si ça peut paraître très vertueux sur le papier, en réalité ça génère plus de nuisances que prévu. Les plateaux traversant peuvent être une solution, mais ils ne remportent pas toujours l'unanimité auprès des CIL.* »

Un monsieur : Se plaint des trottinettes sur le trottoir et du danger que ça représente.

La Présidente fait la transition sur la demande qui avait été faite par le CIL :

Demande d'installation de bornes d'appel d'urgence visant à signaler un incident 24h sur 24.

Mme **JANVIER** : « *plusieurs de ces bornes ont déjà été installées dans la ville.* »

La Présidente demande des explications sur l'emploi de ces bornes.

Mme **JANVIER** : « *je ne suis pas la mieux placée pour vous en parler, mais il est évident que c'est une borne d'appel d'urgence et que l'urgence ce n'est pas d'appeler la police pour une nuisance.* »

Demande d'installation de potelets en acier et/ou barrières, au 235 avenue colonel Picot, au droit du feu rouge situé à l'angle du « clos des palmiers ».

Des diapositives sont projetées pour illustrer la présence de véhicules en stationnement sur un emplacement non prévu pour cet usage, ainsi que l'illustration de l'installation de trois potelets pour remédier à ce problème.

M. de **SAINT SERNIN** : « *La question m'a été communiquée il y a peu, mais les services m'ont indiqué que c'est en cours de résolution.* »

Un monsieur : « *Vous ne faites pas votre travail. Vous ne nous écoutez pas. Depuis que je suis dans le quartier je n'ai jamais vu passer la police ni la fourrière.* »

M. **BONNET** : « *Ce serait bien que chacun parle à son tour. Nous sommes là pour échanger et que ça soit relativement constructif. Les critiques sont toujours bonnes à prendre. J'en profite pour me présenter. Je m'appelle Laurent BONNET, je suis adjoint aux sports et j'ai suppléé Yannick CHENEVARD comme conseiller départemental du secteur. C'est souvent que des véhicules se garent mal devant les équipements sportifs ce qui peut gêner leur accès. Je prends cet exemple puisque vous parlez de la fourrière. La problématique devant ces incivilités, ce n'est pas que les gens de la fourrière ne font pas leur travail, ce sont des gens qui font leur métier comme la police municipale. Mais quand il y a une multiplicité d'incivilité, s'il y a saturation ça ne veut pas dire qu'ils ne font pas leur travail. On ne va pas acheter 14 000 camions de fourrières. C'est vrai que vu de son référentiel on peut se dire qu'ils ne font pas leur travail, mais dans la globalité le travail est fait. Il y a trop d'incivilités, les gens sont dans une forme d'individualisme et d'égoïsme. On ne peut pas avoir une multitude de camions de fourrière et donc les interventions ne sont pas instantanées. Il y a trop d'incivilités. Des personnes qui se font enlever leur véhicule disent je ne comprends pas pourquoi, je ne gêne personne. La question n'est pas qu'ils gênaient mais que ce n'est pas autorisé. Sachez que cela nous désole au moins autant que vous.* »

Un monsieur : « *si vous enlevez des voitures pendant deux ou trois jours, vous allez voir, il y en aura plus des voitures.....* »

Mme **JANVIER** : « *J'ai fait avec la Présidente ce cheminement et comme il est signalé, des véhicules sont stationnés dans des endroits non autorisés. Ce qu'il serait intéressant de savoir par l'intermédiaire du CIL, si tous les riverains qui habitent dans cet immeuble sont prêts à perdre ce stationnement pour qu'on envisage peut-être de faire autre chose et qu'on envisage de sécuriser la sortie. Il y a un feu devant. Le service technique travaille là-dessus.* »

La **Présidente** : « *Il y a en face un terrain à vendre. Notre demande est la création d'un parking au 282 de l'avenue colonel Picot en face des logements " le clos des palmiers ", et situé entre la carrosserie Saint Jean (garage Cheilan) et l'établissement funéraire Leclerc (une acquisition grâce aux droits de préemption urbain (DUP) serait-elle envisageable afin d'y faire construire une zone de stationnement qui fait grand défaut dans le quartier ?)* »

Mme **JANVIER** : « *C'est une très bonne idée que vous nous présentez là ce soir, mais nous ne l'avons pas dans notre ordre du jour et ce soir nous n'avons pas de réponses à vous fournir, nous en reparlerons. On a un ordre du jour qui est défini ensemble et qui a été préparé par nos services, là ce que vous nous présentez sur votre diaporama, n'a pas été préparé par nos services et donc on ne va pas être capables de vous répondre. Ce dossier demande un minimum d'explications et là il n'y a pas les personnes qui sont en capacité de vous répondre. On pourra en reparler quand nous aurons les éléments suffisants.* »

M. **SEVIN** (du service proximité) au CIL : « Il y a six semaines vous nous avez envoyé un ordre du jour. Nous l'avons retraité par des questions protocolaires par rapport à l'ordre des adjoints de la ville. »

Demande d'installation d'une borne de recharge pour voiture électrique (demande d'une étude de faisabilité).

M.**CHENEVARD** : « Bien je vais essayer de vous répondre sur cette interrogation. C'est important pour demain quand vous serez équipés de voiture électrique. Dans Toulon on a déjà installé plus de trois cents bornes de recharge. Il y en a une pas loin dans l'écoquartier, et on continue à en installer. Donc naturellement votre demande on l'a enregistrée. Installer une borne ça demande une amenée d'électricité. Parfois il faut ouvrir des tranchées, avoir la puissance nécessaire pour pouvoir délivrer la charge. Il y a des bornes rapides et des bornes où il faut à peu près six heures pour recharger un véhicule. Les deux ne réclament pas la même puissance. Nous avons mis cette demande dans notre programmation. On n'est pas en retard du tout sur ce type d'installation, nous sommes assez bien placés dans le var et ailleurs pour le nombre de bornes que nous installons. Eh bien on va continuer et on est même très contents quand on a des demandes de ce type. »

La **Présidente** : « Nous ferons part de nos propositions pour l'installation de ces bornes. Cet emplacement (diapositive), en face des bureaux du réseau Mistral nous paraît intéressant ».

Demande de mise en conformité du trottoir descente du bus arrêt des écoles au 436 avenue colonel Picot.

M. de **SAINT SERNIN** : « C'est prévu au premier semestre 2023. »

Une dame se plaint de la desserte de l'hôpital Ste Musse les Week end et jours fériés.

M. **CHENEVARD** : « Avant la fin de cette année, il y a énormément de gens qui vont pouvoir venir travailler en utilisant ce que l'on appelle le RER métropolitain. Ça ne vous concernera pas puisque vous habitez à coté, mais il y a beaucoup de gens qui viennent en voiture de Solliès, de Carnoules et qui se garent autour de l'hôpital. Il y aura un train tous les quart d'heure ce qui permettra aux gens de ne pas utiliser leur voiture et ces voitures en moins nous permettrons d'aménager la desserte en transport en commun sur le secteur. On a un nouvel appel d'offre, on aura une nouvelle délégation de service public bientôt pour laquelle on a demandé aux futurs délégataires de faire des propositions sur l'amplitude des dessertes par exemple. Troisième élément, on a nécessité de faire en sorte qu'à partir de 5h30 jusqu'à 0h30, on ait une desserte en transports en commun, notamment sur les axes lourds et donc sur ligne 1 et sur la desserte de l'hôpital. Ce que je voudrais rappeler c'est que pendant longtemps nous avons mis en place une navette qui faisait la connexion avec la ligne 1, mais personne ne la prenait. »

La dame : « Les gens ne la prenait pas car le cadencement était trop important et que souvent elle ne s'arrêtait pas. »

M. **CHENEVARD** : « En tout cas sachez que c'est en train d'évoluer. »

Question 3 : à monsieur Luc de SAINT SERNIN, Adjoint au Maire, et monsieur Albert TANGUY, Conseiller Municipal Délégué :

Demande de plantation d'arbres supplémentaires sur place Fiegenshuh

La **Présidente** : « C'est une place qui manque énormément d'ombre. Lors des activités telles que le vide grenier, c'est très peu confortable. Il y a quelques arbres en périphéries mais l'ensemble de la place manque d'ombre. »

M. **TANGUY** : « Je vais vous décevoir mais pour l'instant on n'a pas prévu de planter de nouveaux arbres sur cette place, mais on va essayer de la réhabiliter. Cette année, on a repris des massifs, on a repris l'arrosage automatique, on a planté des arbustes, des petites vivaces pour un petit peu embellir cette place, mais je reconnais qu'il y a des endroits pas du tout à l'ombre, mais pour l'instant on a pas du tout regardé pour le faire. Chaque année nous plantons 300 à 600 arbres dans toute la ville donc nous arriverons assez rapidement sur cette place. Il faut aussi prendre en compte l'emplacement des réseaux, car s'ils sont dessous l'emplacement, ça ne nous permet pas de planter d'arbres. »

Question 4 : à monsieur Mohamed MAHALI, Adjoint au Maire :

Demande d'installation d'une borne anti-moustique.

Mme **JANVIER** : « Monsieur MAHALI est malheureusement absent pour des raisons professionnelles. Ce problème des moustiques vous le savez très bien est le plus souvent de notre responsabilité. Vous avez certainement vu les flyers qui vous rappellent les mesures à prendre : ne pas laisser l'eau stagner, les plantes, etc.. ; il y a tout un tas de choses à mettre en place de manière personnelle. Quant aux systèmes mis en place dans d'autres communes, ce n'est pas le choix dans la nôtre, on essaye plutôt de trouver des mesures écologiques. »

M. **BONNET** : « Juste pour confirmer les propos de madame JANVIER, pour avoir assisté avec Mohamed MAHALI à un échange sur les moustiques, quand on parle de mesures écologiques, c'est un vrai partenariat avec la Ligue Protectrice des Oiseaux, la LPO pour ceux qui connaissent que l'implantation de nichoirs pour oiseaux spécifiques. Si vous mesurez l'efficacité réelle d'une borne anti-moustiques, comme certaines communes ont positionné, ou certains dispositifs, plus les traitements qui ont lieu... Les seules bornes qui fonctionnent, ce sont des bornes coûteuses, ça à la rigueur ça peut se discuter, qui fonctionnent au gaz avec des hormones synthétiques pour attirer les moustiques, les bouteilles de gaz doivent être changées régulièrement. Pour un modèle relativement efficace qui couvre à peu près 300 à 400 m² en extérieur, ça coûte 2000 euros. Donc vous avez un peu un début de réponse. Hormones synthétiques plus gaz plus branchés à l'électricité, versus des nichoirs par la Ligue Protectrice des Oiseaux, c'est le choix qui a été fait pour Toulon».

Demande d'installation d'un pigeonnier contraceptif respectueux de la cause animale.

Mme **JANVIER** : « Monsieur MAHALI a eu connaissance de votre demande et même s'il est absent, il vous fait dire qu'il va y avoir une étude dans le quartier. Il y a des contraintes telles que l'école, sur les produits utilisés. On est obligés de faire ça sérieusement avant de décider d'un emplacement. »

QUESTIONS et RÉPONSES DIVERSES

Demande de création d'un WC/sanisette pour dames.

M. de **SAINT SERNIN** : « On prend en compte le besoin. Je pense que c'est assez facilement réalisable techniquement. Voir dans quelle mesure et quand est-ce que ça peut être fait. Mais le revers de la médaille c'est que ça va attirer et sédentariser ces mêmes populations de gens sans domicile. »

M. **CHEVRIER** : « Il y a déjà un urinoir, donc remplacer un urinoir par une sanisette... »

M. de **SAINT SERNIN** : « On le prend en compte pour regarder dans quelle mesure ça peut être fait. »

Demande d'Installation d'une boîte à mégots.

La **Présidente** : « Suite à notre demande d'installation de boîtes à mégots, nous avons eu la réponse suivante de vos services de la mairie » : [Concernant les boîtes à mégots, nous vous informons que le service Aménagement, Développement durable travaille à la mise en place de boîtes à mégots dans Toulon (dossier bien avancé toutefois pas encore de date pour la mise en place). Le service a bien pris note pour l'installation d'une boîte à mégot à Brunet].

Mme **JANVIER** : « Effectivement vous aviez transmis cette proposition et dans la réponse on vous dit que c'est à mettre à l'étude pour l'emplacement. C'est une bonne idée, mais après, il faut des modèles réglementaires, il y a tout un tas de contraintes. C'est enregistré dans les services concernés par ce type de demande, comme quoi vous étiez demandeurs d'installation de boîtes à mégots sur le site. Ce qui fait que le jour où la ville décidera d'en mettre en place, on a déjà identifié votre quartier comme étant volontaire de mettre un test de boîte à mégots. »

Demande d'ouverture d'un lieu de rencontres pour les seniors en remplacement du club des retraités.

La **Présidente** évoque la fermeture du club des retraités qui a fermé depuis décembre et demande à Madame JANVIER à quoi sert actuellement ce local ?

Mme **JANVIER** : « Vous dire à quoi il sert exactement, je ne peux pas vous répondre. Quand on ne sait pas on ne dit pas de bêtises. Ce qui est évident, effectivement c'est que vous êtes en demande d'un lieu de rencontre. Je me dis, génial, est-ce que vous êtes en capacité d'organiser une association avec un bureau et qui serait disponible pour créer de l'événement qui rassemble dans ce quartier, parce que vous avez tous envie de passer un moment d'échanges, de jouer aux cartes, d'aller danser ou d'avoir des animations mais qui aurait envie de s'occuper de cette association ? Si vous êtes entre-vous, là ce soir, où ultérieurement, capables et envieux de créer ça, je pense que l'étude sera bienvenue et il y aura forcément un local pour vous quelque part. »

La **Présidente** : « Il y a deux choses. Effectivement il y a des personnes qui veulent se regrouper en association et à ce moment-là il serait bien d'avoir un local municipal. Je ne sais pas si dans l'ex-club des retraités ce serait possible, car j'y suis passée il y a quelque temps et j'ai vu qu'il y a eu des travaux, ça a été cloisonné. Il y aurait deux associations qui devraient y être, est-ce que nous le CIL on peut partager l'espace ? Car nous avons un projet d'accompagnement numérique, elle montre une diapositive qui présente la fiche du projet en indiquant que celui-ci s'adresse aux personnes résidant le quartier, adhérents ou non adhérents mais que pour cela il faudrait un local que l'on pourrait partager éventuellement avec une autre association. »

Mme **JANVIER** : « Effectivement j'ai vu votre projet. Il est très intéressant et très porteur d'innover dans ce type de mission si je puis dire, il s'avère que nous avons ici le directeur des services de proximité, qui a aussi en charge les foyers des anciens qui va pouvoir certainement vous répondre. »

M. **BONNET** prend d'abord la parole et confirme que « depuis un mois et demi, ce foyer est occupé par trois associations qui œuvrent dans les solidarités. S'il y a des habitants qui veulent se rapprocher de ces associations, je pense qu'ils seront très heureux d'accueillir des nouveaux bénévoles. »

Le directeur des services : « Juste pour préciser par rapport au club des retraités, c'est la présidente du foyer qui a décidé de fermer l'association parce qu'en fait il n'y avait pratiquement plus d'adhérents. Donc ce n'est pas un choix de la ville, c'est bien elle qui a décidé de fermer son

club des retraités et effectivement après, le local a été récupéré pour que la vie associative puisse continuer sur le quartier. Juste pour information, vous avez un autre club des retraités qui est un peu plus bas à St Jean du Var. »

La réunion touche à sa fin et des personnes posent des questions concernant :
des panneaux de signalisation,
de nettoyage non effectué rue E. Chevallier qui s'avère être une voie privée,
de poubelles qui ont disparues,
etc...

Toutes ces doléances ont été transcrites le soir même dans la salle par le service technique, et les réponses seront données directement par le service relations Cil de la mairie ou par l'intermédiaire du CIL.

La Présidente clôt la réunion en invitant les personnes présentes à partager le verre de l'amitié qui est offert par monsieur Vincent CLAPSON de l'Agence « Les Clés du Soleil »

La Présidente
Dominique SCAPPINI



Le Secrétaire
Jacques CHEVRIER

